

L'INSTITUT HILDEGARDIEN REPOND à L'ARTICLE de L'EXPRESS
intitulé « NATUROPATHIE, le BIEN-ETRE A L'EXCES »
paru dans son édition du 20 octobre 2022
et à sa version parue en ligne sous le titre
« Iridologie, magnétothérapie... La naturopathie, dérivées d'une pseudo science »

A titre liminaire, il sera d'abord évoqué le contexte de ces publications entourées de nombreux articles en ligne (pour certains réservés aux abonnés) parus entre le 18/10/2022 et le 20/10/2022 notamment, évoquant des sujets aussi nombreux et variés que l'ostéopathie, l'homéopathie, la lithothérapie ou encore l'aromathérapie tous décriés et remis en cause ; parmi ces disciplines, au cœur de ces « dénonciations » la naturopathie.

L'article concernant notre Institut Hildegardien, paru dans la version papier de l'Express, évoque dans son chapeau « trop de praticiens en exercice, trop de formations peu sérieuses et de conseils mal avisés.... Une réglementation s'impose ».

Nous sommes d'accord sur le fait qu'une réglementation s'impose et notre établissement s'implique dans cette démarche par une transparence et une rigueur dans l'enseignement.

Pourtant, l'article évoque un certain nombre de points semblant vouloir mettre en cause notre établissement, ce qui impose une réponse de notre part, compte tenu des erreurs et imprécisions relevées.

L'INSTITUT HILDEGARDIEN est UN ETABLISSEMENT de FORMATION LAIC

Tout d'abord, bien que notre établissement enseigne la naturopathie en se nourrissant notamment des enseignements de Hildegarde de Bingen, il est avant tout laïc et revendique son indépendance de tout courant religieux, spirituel ou ésotérique. Ainsi, ce n'est pas parce que l'article évoque le fait qu'Hildegarde était une abbesse allemande du 12^{ème} siècle que notre organisme y prône une religion ou une spiritualité.

Il s'avère que ce phénomène est reconnu par les historiens, notamment dans la diffusion de vidéos sur France culture : Hildegarde de Bingen ~~fut~~ est l'ancêtre de la naturopathie et est donc considérée comme la 1^{ère} naturopathe en Europe ; que cela convienne à certains ou non. L'Histoire est là.

L'INSTITUT HILDEGARDIEN FORME A LA NATUROPATHIE SUR UNE DUREE ENTRE 15 et 24 MOIS

L'article évoque une installation en cabinet « en quelques mois », alors que les formations proposées sont de 15 mois (notamment pour les personnes en reconversion, personnes avec un

bagage scientifique, professions médicales ou paramédicales, ou encore niveau Master), soit plus d'une année ou de 24 mois, soit deux années.

Il n'y a donc aucune formation en quelques mois.

La formation coûte 14.500 Euros et non pas 14.000 Euros comme évoqué dans l'article, tenant compte des frais de personnel, des frais de fonctionnement, des charges sociales notamment pour 1600 heures de cours et un temps total d'apprentissage de 3000 heures comprenant le e-learning, les stages en entreprise et leurs suivis, le mémoire etc....

SUR LE VEGANISME

Il importe d'indiquer que le véganisme et le végétalisme ne font pas partie de la naturopathie telle qu'elle a été développée en France notamment par M. Valentin Marchesseau.

SUR LE FAIT QUE CERTAINS NATUROPATHES SONT AU RSA

Il importe tout d'abord de préciser que pour toute profession libérale, il faut un certain temps pour se constituer sa clientèle et ceci n'est pas propre aux naturopathes. Quant à notre établissement, suite à une enquête effectuée dans le cadre de QUALIOPI, 100 % des stagiaires, dans les 3 mois d'achèvement de leurs études à l'Institut Hildegardien ont un salaire moyen de 1800 Euros / mois. En conséquence, la personne interviewée n'ayant jamais fait ses études chez nous, ses propos ne peuvent pas être validés par notre structure.

Sur L'ABSENCE DE DIAGNOSTIC ETABLI PAR UN VRAI NATUROPATHE

L'Institut Hildegardien n'enseigne pas l'établissement de diagnostic mais la façon d'établir un bilan de vitalité conformément à l'état du droit et des décisions de justice de relaxes rendues tant en matière de naturopathie que dans d'autres disciplines, notamment l'ostéopathie (avant d'être légalisée par la loi droits de malades de 2002). Il est donc faux juridiquement d'affirmer par la plume d'un scientifique que « *le bilan de vitalité* » relèverait d'un diagnostic réservé aux médecins.

SUR UNE SOIT DISANT CREME A LA LAVANDE EN CAS DE CANCER

En aucun cas, l'Institut Hildegardien n'évoque une quelconque crème à la lavande. De surcroît, un naturopathe formé dans notre établissement ne proposera jamais d'appliquer quoi que ce soit sans l'accord du médecin traitant ou l'oncologue selon les règles déontologiques de la naturopathie.

SUR LA COLLABORATION AVEC DES LABORATOIRES DE CERTAINS MILIEUX NATUROPATHIQUES

Il n'existe aucune collaboration avec des laboratoires et aucune intervention de laboratoires au sein de l'Institut Hildegardien.

Pour conclure, nous sommes donc loin des éléments dénoncés dans ces articles et travaillons justement dans un objectif de rigueur de la formation en vue de former de vrais naturopathes qui, dans le respect des professions médicales et paramédicales, sans jamais interrompre les traitements, enseigneront les règles d'hygiène de vie qui vont permettre à leurs clients/consultants de mieux se prendre en main, de mieux gérer leur alimentation, leur sommeil, leur stress, les rythmes de vie au quotidien.

Nous appelons de nos vœux une légalisation de la profession de naturopathe, comme c'est déjà le cas dans divers pays européens, de telle sorte qu'un cadre soit fixé et que, justement, les abus de certains cessent de nuire aux naturopathes sérieux.